

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

N° CL384

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz, rapporteure et Mme Miller, rapporteure

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« conformément à »

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.